

# MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2016 à 20 heures

**Présents** : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, GIRARDOT Francis, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, PETITJEAN Cyriaque, ROCHE Isabelle, ROURE Solange.

**Absents** : CHAREYRON Jeanine, DESESTRES Philippe, PLANTIER Jean-Luc,

**Procurations** : MARTIN Sylvie, LUPOVICI Catherine,

**Secrétaire de séance** : ADRIEN Eliane.

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M. le Maire passe à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **Subventions aux associations**

Après examen des demandes, la commission Animations, Sports, Culture soumet au conseil les propositions de subventions suivantes :

AMICALE BOULES	300 €
AMICALE LAÏQUE	1 000 €
AMICALE SAPEURS-POMPIERS	500 €
A.P.E.L ECOLE ST JOSEPH	1 000 €
LES AMIS DE ROCHEBONNE	450 €
BIBLIOTHEQUE POPULAIRE	350 €
ASS. DPLE DES CONJOINTS SURVIVANTS	100 €
ASSOCIATION LA ST MARTINOISE	350 €
LES BOUDERLES 4X4	500 €
LES DONNEURS DE SANG	200 €
FLEUR DE VIE	200 €
A.C.C.A	300 €
LE CLUB DE L'AGE D'OR	500 €
LE CLUB DES GENS HEUREUX	300 €
LE CLUB DES JEUNES	250 €
LE CLUB DE PING-PONG	300 €
LE COMITE DES FETES	500 €
FNATH	100 €
LES CHEMINS OUBLIES	400 €
LES CŒURS VERTS	200 €
LES PATTARIS	300 €
LES PETITES NOTES DE ROCHEBONNE	300 €
PREVENTION ROUTIERE	160 €
SECOURS CATHOLIQUE	600 €
LA TRUITE ST MARTINOISE	300 €
CATM	250 €
UNION SYNDICALE DES RETRAITES CGT	50 €

Le conseil valide à l'unanimité ces propositions.

### **Délégation de signature électronique**

Dans le cadre de la dématérialisation des opérations en comptabilité et la mise en place du format PES pour les échanges de flux comptables entre la collectivité et la trésorerie, la signature électronique devient indispensable.

Le Maire ayant délégué de fait, il convient de donner délégation par arrêté du Maire à un deuxième membre du conseil afin de permettre une bonne administration de l'activité communale.

M. le Maire propose Eliane ADRIEN, première adjointe.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **Remboursement d'une facture à un membre du conseil**

Afin de pallier au besoin urgent d'un téléphone spécifique pour l'école publique primaire un membre du conseil a dû régler personnellement la facture de cet achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à effectuer le remboursement de cette facture à M. Roland ARGAUD d'un montant de 99,99 € TTC

### **Modification du bail du camping**

Suite à la cession du bail commercial du camping par le gérant actuel, l'éventuel preneur souhaite développer une activité restauration. Le locataire gérant demande qu'un avenant soit établi précisant dans la partie activité : « snack et petite restauration ».

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 11 voix pour et 1 abstention d'accepter cette modification du bail aux conditions suivantes :

- Rajout de l'activité « snack et petite restauration » ;
- Tous les frais liés à l'aménagement et l'installation de cette exploitation « snack et petite restauration » seront à la charge du locataire ;
- Les frais notariés liés à cet avenant seront à la charge du vendeur.

### **Eclairage Public**

En application de la directive européenne 245/2009 les lampes à vapeur de mercure ne sont plus commercialisées depuis avril 2015.

Le Syndicat Départemental d'Energies a mis en place un programme d'aide spécial pour permettre le remplacement progressif de ces équipements. Ce dispositif mis en place en 2012, a été reconduit en 2016 et peut être reconduit à partir de 2017 pour 3 ans.

A l'unanimité, le conseil accepte de prendre une délibération qui permettra de demander les subventions relatives au remplacement de ce type de source lumineuse dans un délai de 3 ans à partir de 2017.

### **Convention spectacles « sorties d'artistes » année scolaire 2016/2017**

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention avec le département de l'Ardèche pour l'organisation des spectacles « Sorties d'Artistes » pour les élèves des écoles maternelles et primaires publiques et privées de Saint Martin qui seront organisés au cours de l'année scolaire 2016/2017. Le montant à la charge de la commune est de 1 420,00 € net.

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention.

### **Aménagement voirie « Descente plan d'eau »**

M le Maire, demande au conseil de se prononcer sur la continuité du projet de sécurisation des piétons de la Croix du Garail au plan d'eau en bordure de la départementale 120. A l'unanimité le conseil se prononce favorablement à la poursuite de ce dossier. La commission travaux se rapprocha des services du conseil départemental afin d'obtenir leur accord de faisabilité.

### **Panneau d'infos électronique**

Après débat et explications argumentées, il a été décidé de soumettre au vote la location – maintenance d'un écran vidéographique polychrome pour l'affichage d'informations, simple face, sur la Place de la Mairie.

Coût = loyer mensuel de 232 € HT pour une durée de 5 ans.

Résultat du vote : 11 voix pour et 1 abstention

### **Décision modificative**

M. le Maire présente au conseil la nécessité d'effectuer des écritures comptables. Il s'agit d'écritures d'ordre, sans impact sur le budget.

Au chapitre 011 charges à caractère général :

Diminution de 200 € du compte 6188

Diminution de 300 € du compte 6247

Augmentation de 500€ du compte 6067

Le conseil accepte à l'unanimité cette écriture budgétaire.

### **Divers**

- Confirmation du feu d'artifice du 24 décembre 2016 pour un montant de 1 580 € ttc.
  
- Demande de participation au coût de fonctionnement relatif au frais de scolarité de l'année 2015/2016 par la mairie de Lamastre pour un enfant de notre commune. Participation de la commune : 1 001,25 €.
  
- L'union des sapeurs-pompiers nous informe de leur passage le 2 décembre à 19 h dans notre village. Une animation sera mise en place (vente d'objets, tombola...) au profit du Téléthon.
  
- Courrier de Mme Ducros pour une participation de la commune au règlement de la taxe foncière 2016 du bâtiment de la Gare qu'elle a vendu à la commune. La signature de l'acte s'est faite en janvier 2016 au lieu de décembre 2015 suite à un problème notarial de succession. Le conseil se prononce contre cette participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30